

# La création d'un « outrage sexiste et sexuel » préconisée

Cinq députés ont présenté leurs solutions contre le harcèlement de rue.

Le Figaro · 1 mar. 2018 · ESTHER PAOLINI epaolini@lefigaro.fr

FEMMES «Permettre un changement des mentalités » et combattre cette « zone grise » entre la drague et le harcèlement. Tels sont les objectifs du rapport remis à Marlène Schiappa, Nicole Belloubet et Gérard Collomb mercredi après-midi. À travers 23 recommandations, un groupe parlementaire « transpartisan » (Nouvelle Gauche, LREM, MoDem, UDI, Agir et Indépendants) veut s'attaquer au harcèlement dans l'espace public, avec en mesure phare la création d'une nouvelle infraction, l'«outrage sexiste et sexuel». Il existe certes déjà un arsenal juridique susceptible de sanctionner ce type de comportement, écrivent les auteurs, mais, «face à son inapplication, il est nécessaire de simplifier la poursuite des auteurs et de créer un interdit clair ».



Afin de « clarifier les limites entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas», les cinq députés proposent donc de caractériser le « fait d'imposer, dans l'espace public, à raison du sexe, de l'identité ou de l'orientation sexuelle réelle ou supposée de la personne ou d'un groupe de personnes, tout propos ou comportement ou pression à caractère sexiste ou sexuel qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

## Flagrance du délit

L'infraction d'« outrage sexiste et sexuel», «prise en flagrance» par un représentant des forces de l'ordre, sera punie d'une contravention allant de 90 à 350 euros en peine majorée, précise l'un des auteurs, Erwan Balanant (Mo-Dem). Parmi les autres propositions, des stages dédiés à la lutte contre le sexisme pour les contrevenants et une sévérité accrue en cas de récidive ou de «circonstance aggravante». Cette dernière s'illustre par exemple quand l'auteur de l'infraction abuse de son autorité ou que les faits se déroulent dans un transport public. Les députés se gardent en revanche de trancher sur l'application, ou non, d'une circonstance aggravante si la victime est mineure.

Sur l'épineuse question de prouver la flagrance du délit, le rapport indique que les forces de l'ordre pourront s'appuyer sur des caméras de surveillance mais aussi sur «un moyen innovant de signalisation des faits ». Le député centriste avance l'idée «d'une application pour signaler et géolocaliser les agressions ».

Les parlementaires préconisent également une campagne d'affichage public et de sensibilisation. «La France connaît un déficit autour de l'éducation sur l'égalité homme-femme », note Erwan Balanant, qui penche en faveur de formations dans les écoles. Ils avancent l'idée de l'instauration d'une attestation scolaire de prévention des violences et de l'égalité « filles-garçons » ainsi que la création d'un observatoire au sein de chaque établissement secondaire.

Concernant « l'aménagement urbain », le rapport est en revanche lacunaire. Outre la « mise en place d'arrêts à la demande » pour les bus, déjà expérimentée sur onze lignes en Ile-de-France notamment, aucune recommandation n'est faite. Erwan Balanant assure pourtant que « la rue est très peu égalitaire » et promeut la féminisation des noms de rue... S'ensuit une série de recommandations générales et attendues, comme la lutte contre la pornographie dans les collèges ou la lutte contre les publicités sexistes.

Du côté des associations féministes, on se félicite que les députés reprennent à leur compte la proposition d'un brevet de non-violence, sur le modèle de la sécurité routière dans le secondaire. Au sein de l'opposition, on pointe du doigt un «outil de communication ». La députée LR Valérie Boyer estime que le rapport ne s'attaque pas «aux sujets très urgents, comme celui des viols et la question de l'accompagnement des victimes». L'élue des Bouches-du-Rhône s'interroge aussi sur la faisabilité de la contravention: «Qui va s'en occuper ? Les policiers sont débordés ! » Erwan Balanant assure de son côté que la police de sécurité du quotidien a également été pensée pour répondre à cette problématique. Mais pour l'élue de droite, les parlementaires ne s'interrogent pas sur «les problèmes concrets» et aucune proposition n'est faite sur « la situation des femmes dans les quartiers difficiles ».

La secrétaire d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, présentera d'ici à « fin mars » le projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles en Conseil des ministres et espère une adoption du texte « avant l'été ».■